



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

V/Réf : SU/BS/396*2018

Affaire suivie par Mme B.SENTENAC

N/Réf : LB /GV / 2019 – 0119

Dossier suivi par : Line BROUSSARD/ Gilles VAUDELIN

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

27 MARS 2019

Maire				5
D.G.S				
Finances				
Personnel				
Police Municipale				
Economie				
Urbanisme	X			
E.C.A.S.				
Services Techniques				
CCAS				
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13				6
14 15 16 17 18 19 20 21 22				

Monsieur Le Maire
Hôtel De Ville
Place du Docteur Rozier
BP 512
26401 CREST Cedex

MS435

Valence, le 22 mars 2019

Objet : Avis INAO pour PLU – Crest (26)

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 03 janvier 2019, vous nous avez fait parvenir pour examen et avis, le projet de révision du PLU sur la commune de Crest (26).

La commune de Crest est située dans l'aire géographique de l'AOP « Picodon ».

Elle appartient également aux aires géographiques de production des IGP « Agneau de Sisteron », « Pintadeau de la Drôme », « Volailles de la Drôme », « Ail de la Drôme », et des IGP viticoles (ex Vin de Pays) « Collines Rhodaniennes », « Comtés Rhodaniens », « Drôme » et « Méditerranée ».

On recense sur la commune plusieurs opérateurs pour ces différents SIQO :

- 3 pour le Picodon (1 fermier, 1 laitier et 1 fabricant),
- 2 pour l'Ail
- 3 pour l'Agneau
- 7 pour les volailles
- 8 en agriculture biologique

La filière viticole est anecdotique avec 0,86 ha de vignes plantées.

- le rapport de présentation :
 - o fait état d'un espace agricole assez conséquent sur la commune (plus de 64% du territoire),
 - o note une diversité des productions et une bonne valeur agronomique des terres à préserver.
- le PADD inscrit dans ses objectifs notamment la volonté de :
 - o valoriser et protéger les produits du terroir et maintenir leur diversité,
 - o limiter le mitage des espaces agricoles
 - o permettre le maintien et le développement de l'activité agricole.
- le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation traduisent globalement les objectifs du PADD. Il est à noter l'effort d'absence de consommation d'espaces agricoles et naturels de par le reclassement de plus de 22ha de zones Aui et Ui du précédent PLU en zones A et N. Par ailleurs, les extensions des zones Au et notamment celles situées au quartier 'Mazorel' n'impactent pas de parcelles valorisées dans le cadre de l'AOP « Picodon ».

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué territorial, Emmanuel ESTOUR

17 rue Jacquard
ZI Les Aurenats
26000 VALENCE
Tél 04 75 41 06 37